

# PROCES VERBAL SIVU PISCINE DU VAL D'ONZON

## SEANCE DU 21 JANVIER 2026

Le 21 Janvier 2026 à 18 heures, le Comité syndical du SIVU Piscine du Val d'Onzon s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil Municipal, en mairie de Sorbiers, sous la présidence de Madame Marie-Christine THIVANT, présidente.

**Date de convocation :** 15 janvier 2026

**PRESENTS :** Marie-Christine THIVANT, Olivier VILLETTELLE, Alain SARTRE, Pierre CHATEAUVIEUX, Marc CHAVANNE, Roger ABRAS, Jean-Luc PITAVAL, Ingrid ARNAUD, Michel GANDILHON, Pascal PHILIBERT

**EXCUSE. E. S :** Michel JACOB, Ramona GONZALEZ-GRAIL, Nathalie CHAPUIS, Delphine MONIER, Gilles THIZY, Patrick FAURE, Huguette THIZY

**POUVOIRS :** Ramona GONZALEZ-GRAIL à Pierre CHATEAUVIEUX, Delphine MONIER à Marc CHAVANNE

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Jean-Luc PITAVAL

**Rapport sur les décisions prises sur délégation :** Néant

**Approbation du procès-verbal du comité du 12 décembre 2025**

Le Procès-verbal du comité syndical du 12 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

### DELIBERATIONS

#### 1. FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES : Reprise anticipée du résultat 2025

Madame la Présidente rappelle que l'article L 2311-4 du code général des collectivités territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par l'organe délibérant après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, les textes permettent également de procéder à une reprise anticipée des résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, dès lors que les résultats ont pu faire l'objet d'un contrôle adéquat avec le trésorier. La reprise est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel accompagnée d'une balance et d'un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que de l'état des restes à réaliser au 31 décembre.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif du syndicat. Les éventuels restes à réaliser sont également repris par anticipation.

Madame la Présidente propose de reprendre par anticipation les résultats 2025, en constatant le résultat de clôture estimé et en statuant sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2026.

Si le compte administratif venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, le comité syndical devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2026.

### EXÉCUTION DU BUDGET 2025

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	564 914,75 €	599 827,71 €
Résultat estimé 2025		+ 34 912,96 €
Reprise de l'excédent de fonctionnement 2024		+ 29 269,19 €
<b>Résultat de clôture - section de fonctionnement 2025</b>		<b>+ 64 182,15 €</b>
Section investissement	62 988,86 €	70 365,80 €
Résultat estimé 2025		+ 7 376,94 €
Reprise de l'excédent d'investissement 2024	- 38 632,91 €	
<b>Résultat de clôture – section d'investissement 2025</b>	<b>- 31 255,97 €</b>	
Restes à réaliser en recettes 2025		0,00 €
Reste à réaliser en dépenses 2025	0,00 €	
<b>Résultat de clôture 2025</b>		<b>+ 32 926,18 €</b>

En vertu de l'instruction budgétaire et comptable M57, Madame la Présidente propose d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

- Au compte 002 - Excédent de fonctionnement reporté 2025 : 32 926,18 €
- Au compte 001 - Déficit d'investissement reporté 2025 : 31 255,97 €
- Au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 31 255,97 €

Il vous appartiendra d'approuver ces résultats et l'affectation anticipée.

Ces propositions sont approuvées à **l'unanimité**.

## 2. FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES : Budget primitif 2026

Au vu des éléments présentés dans le tableau joint à la présente note, le comité syndical est invité à se prononcer sur le budget primitif 2026.

Ce budget tient compte de l'affectation des résultats anticipés 2025 proposée dans le point précédent.

Les éléments essentiels du budget primitif sont les suivants :

**Concernant la section de fonctionnement : 618 776,18 €**

Les recettes prévisionnelles 2026 se décomposent comme suit :

- inscription du résultat de fonctionnement 2025 suivant l'affectation proposée au point précédent pour l'article 002, soit 32 926,18 €.
- régie de recette prévisionnelle à hauteur de 115 000 €. Cette estimation est conforme aux résultats de fréquentation de l'année 2025 qui se fixent à 119 615 €.
- participation des communes à hauteur de 411 000 € en 2026 (414 000€ en 2025) au titre du fonctionnement et 51 000 € (56 000 € en 2025) pour l'investissement relatif au remboursement d'un emprunt contracté en 2022. Le total des participations s'élève à 462 000 €, soit 18,19 €/habitant.
- autres recettes : 8 850 € (FCTVA, participation du département...).

Concernant les charges 2026 :

- les charges de fonctionnement courant au chapitre 011 sont inscrites pour un montant total de 208 185 € (219 550 en 2025) qui intègrent notamment :
  - o des fournitures d'entretien pour 15 600 €,
  - o des fournitures de petit équipement pour 8 000 €,
  - o des réparations sur les installations-bâtiments : 17 000 €,
  - o des coûts de maintenance pour 16 000 €,
  - o le remboursement auprès de Sorbiers au titre des fluides est prévu à 135 000 €.
- les charges de personnel ont été budgétées de manière stable à hauteur de 358 600 € au BP2026 contre 361 260 € au BP 2025 pour les agents mis à disposition par la commune de Sorbiers et les personnels SIVU.
  - o On note donc une réduction des interventions de personnels extérieurs de 13 700 € fixant le compte 6218 « Autres personnels extérieurs » à 80 000 en 2026 du fait du départ en retraite en cours d'année d'une agente à l'accueil.
  - o On prévoit également une diminution des rémunérations des personnels non titulaires pour 23 000 € par rapport au BP2025,
  - o A contrario, le compte 64111 « rémunération principale » augmente de 27 000 € de fait de la stagiairisation d'un maître-nageur en début d'année 2025,
  - o Ce chapitre intègre également une augmentation du taux des cotisations retraite de + 4%.
- les intérêts de la dette s'élèvent à hauteur de 900 €.
- les amortissements s'élèvent à 1 500 €.

**Concernant la section d'investissement : 82 846 €**

Au niveau des recettes, il est proposé d'inscrire :

- la perception de FCTVA pour 1 100 €,
- un virement de la section de fonctionnement pour 47 990,88 € (34 024 € au BP2025),
- une somme de 31 255,97 € en réserve au compte 1068,
- les amortissements à hauteur de 2 500 €

Ces recettes sont destinées à couvrir les dépenses d'investissement 2026 suivantes :

- Un déficit d'exécution reporté de 31 255,97 €
- Le remboursement du capital de la dette à hauteur de 39 000 €,
- Des travaux de rénovation technique du bâtiment à hauteur de 11 090 €,
- L'acquisition de matériel informatique, de mobilier et de matériel technique à hauteur de 1 500 €.

Il sera proposé au comité syndical de bien vouloir :

- Adopter le budget primitif 2026 du budget principal, par chapitre et par nature, en section de fonctionnement et d'investissement, équilibré conformément à la vue d'ensemble présentée,
- Donner à Madame la Présidente, en tant que besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire,
- D'autoriser Madame la Présidente, à l'intérieur de chaque section du budget principal, tant en fonctionnement qu'en investissement, tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel,
- D'autoriser Madame la Présidente à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

L'assemblée approuve le budget primitif 2026 à l'unanimité.

### 3. FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES : Participation des communes année 2026

Compte tenu de ces éléments, la participation des communes pour l'exercice 2026 serait la suivante :

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL à percevoir 2026	Part relative 2026	Pour mémoire total 2025
SORBIERS	222 112,81 €	16 517,31 €	238 630,12 €	53,2%	241 176,71 €
SAINT CHRISTO	20 958,25 €	3 884,30 €	24 842,55 €	5,2%	25 506,80 €
MARCENOD	7 521,22 €	1 405,90 €	8 927,12 €	1,9%	9 221,16 €
FONTANES	7 597,65 €	1 399,87 €	8 997,52 €	1,9%	9 178,14 €
SAINT JEAN BONNEFONDS	73 172,62 €	13 376,13 €	86 548,75 €	18,1%	88 786,23 €
LA TALAUDIÈRE	79 637,44 €	14 416,49 €	94 053,94 €	19,7%	96 130,96 €
LA TOUR EN JAREZ					
<b>TOTAUX</b>	<b>411 000,00 €</b>	<b>51 000,00 €</b>	<b>462 000,00 €</b>	<b>100%</b>	<b>470 000,00 €</b>

Il vous appartiendra donc de délibérer sur la participation 2026 des communes ci-dessous.

Les versements s'effectueront par tiers, en avril, juin et octobre 2026.

L'assemblée approuve à l'unanimité la participation 2026 des communes telle qu'exposée ci-dessus.

#### 4. FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS : Subvention amicale du personnel de Sorbiers

Le personnel du syndicat participe aux activités offertes par l'Amicale du personnel de la mairie de Sorbiers. Pour que les agents du syndicat puissent bénéficier du soutien de ladite amicale, Madame la Présidente proposera de lui verser une subvention de 150 €.

La dépense sera imputée au compte 6574 « subvention de fonctionnement » sur le budget 2026.

L'assemblée approuve cette subvention à l'unanimité.

#### QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Madame la Présidente clôt la séance à 19h10.

Sorbiers, le 21 avril 2026

Le secrétaire de Séance

Jean-Luc PITAVAL



La Présidente,

Marie-Christine THUYANT



